

Dénonçant la faillite de la politique de répression, 50 personnalités – médecins, magistrats, élus... – appellent dans nos colonnes à la légalisation du cannabis. Jusque-là frileuse,

L'APPEL DE L'OBS

LÉGALISATION

l'opinion publique y est désormais favorable. Un rapport explosif du Conseil d'Analyse économique, rattaché à Matignon, enfonce le clou. Et plonge le gouvernement dans l'embarras

POURQUOI NOUS VOULONS LÉGALISER LE CANNABIS



Il faut en finir avec le statu quo. La France doit légaliser le cannabis, qu'il soit utilisé à des fins thérapeutiques comme récréatives, pour les consommateurs de plus de 18 ans. Alors que ses voisins (Belgique, Allemagne, Espagne, Portugal, Pays-Bas...) ont tous assoupli leur législation, que le Canada, l'Uruguay et plusieurs Etats américains ont légalisé la substance, la France est à la traîne. Elle s'arc-boute sur une loi répressive datant de 1970, totalement inefficace puisque nous sommes le pays de l'Union européenne où la consommation est la plus élevée. De 18 à 64 ans, un Français sur deux a déjà expérimenté le cannabis, et un adulte sur neuf est un usager régulier. A 17 ans, 48% des jeunes en ont déjà pris. Au même âge, presque un sur dix en est un usager régulier et un sur douze est estimé dépendant ou souffrant d'un usage problématique (1).

D'un point de vue de santé publique, cette interdiction semble difficile à justifier, alors que le cannabis est moins dangereux, une fois le cerveau formé (2), que l'alcool, qui tue prématurément 41 000 personnes chaque année et le tabac, 73 000 (3). Nous savons que ce n'est pas un produit neutre, mais c'est précisément parce qu'il est nocif pour la santé, particulièrement celle des mineurs, qu'il faut en contrôler la production et la distribution.

La prohibition contribue à engorger inutilement l'activité des magistrats et des policiers : plus de 130 000 personnes sont interpellées chaque année pour en avoir consommé (4).

Aux Etats-Unis, la légalisation dans plusieurs Etats a fait chuter la criminalité le long de la frontière mexicaine (5). Quand la France acceptera-t-elle de regarder la réalité en face, de faire preuve de pragmatisme, face à cette impasse ? Les pouvoirs publics doivent agir. Et vite.

(1) Chiffres clés de l'Observatoire français des Drogues et des Toxicomanies 2017.

(2) Rapport de Bernard Roques, directeur de recherche à l'Inserm, sur la classification des psychotropes (1998).

(3) Christophe Bonaldi (Santé publique France), Catherine Hill (épidémiologie Gustave-Roussy).

(4) Office central pour la Répression du Trafic Illicite des Stupéfiants.

(5) « Is Legal Pot Crippling Mexican Drug Trafficking Organisations? The Effect of Medical Marijuana Laws on US Crime », The Economic Journal.

PATRICK AEBERHARD ➤ Cardiologue, ex-président de Médecins du Monde
STEFAN AMBEC ➤ Chercheur à la TSE (*), directeur de recherche à l'Inra
GIL AVÉROUS ➤ Maire de Châteauroux (LR)
JEAN-PAUL AZAM ➤ Chercheur à la TSE (*), professeur d'économie, université Toulouse-I Capitole
JULIEN BAYOU ➤ Conseiller régional, porte-parole d'EELV
LAURENT BARON ➤ Maire du Pré-Saint-Gervais (PS)
ESTHER BENBASSA ➤ Sénatrice de Paris (EELV)
CHRISTIAN BEN LAKHDAR ➤ Professeur d'économie à l'université de Lille
AMINE BENYAMINA ➤ Addictologue
YANN BISIOU ➤ Maître de conférences en droit privé à l'université Paul-Valéry Montpellier-III
JEAN-PAUL BRET ➤ Maire de Villeurbanne (PS)
RENAUD COLSON ➤ Juriste, maître de conférences à l'université de Nantes
ALEXIS CORBIÈRE ➤ Député de Seine-Saint-Denis (LFI)
MAGALI CROSET-GALISTO ➤ Psycho-addictologue
MARIE DEBRUS ➤ Pharmacienne, Médecins du Monde
WILLIAM DELANNOY ➤ Maire de Saint-Ouen (UDI)
JACQUES DELPLA ➤ Economiste, professeur associé à la TSE (*)
KARIMA DELLI ➤ Députée européenne (EELV)
TONY DI MARTINO ➤ Maire de Bagnolet (PS)
MICHEL FOURCADE ➤ Maire de Pierrefitte-sur-Seine (PS)
ROBERT GARY-BOBO ➤ Professeur d'économie Crest-Ensaë
STÉPHANE GATIGNON ➤ Ancien maire de Sevran
RAPHAËL GLUCKSMANN ➤ Député européen (PS-Place publique)
BENOÎT HAMON ➤ Ancien ministre de l'Éducation nationale
MATHIEU HANTIN ➤ Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis, ancien député de la Seine-Saint-Denis (PS)
YANNICK JADOT ➤ Député européen (EELV)
PIERRE JOUVET ➤ Président de Porte de Drôm-Ardèche, porte-parole du PS
LAURENT KARILA ➤ Psychiatre
MICHEL KAZATCHKINE ➤ Ancien directeur

exécutif du Fonds mondial de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme
BERTRAND KERN ➤ Maire de Pantin (PS)
OLIVIER KLEIN ➤ Maire de Clichy-sous-Bois (PS)
GASPARD KOENIG ➤ Président du think tank GenerationLibre
BERNARD KOUCHNER ➤ Ancien ministre de la Santé
BERTRAND LEBEAU ➤ Addictologue
WILLIAM LOWENSTEIN ➤ Médecin, président de SOS Addictions
THIERRY MAGNAC ➤ Chercheur à la TSE (*), professeur d'économie à l'université Toulouse-I Capitole
PATRICK MENUCCI ➤ Conseiller municipal de Marseille
FRANÇOIS-MICHEL LAMBERT ➤ Député des Bouches-du-Rhône (ex-LREM)
CLAIRE NOUVIAN ➤ Militante écologiste
DANIELÉ ODRON ➤ Députée de Paris (LFI)
MATHILDE PANOT ➤ Députée du Val-de-Marne (LFI)
PIERRE PERSON ➤ Député de Paris (LREM)
ÉRIC PIOLLE ➤ Maire de Grenoble (EELV)
COLLECTIF POLICE CONTRE LA PROHIBITION (PCP)
ADRIEN QUATENNENS ➤ Député du Nord (LFI)
RÉGIS RENAUT ➤ Professeur d'économie à l'université de Cergy-Pontoise
HERVÉ SAULIGNAC ➤ Député de l'Ardèche (PS)
PAUL SEABRIGHT ➤ Chercheur à la TSE (*)
GUY SEBBAH ➤ Médecin, membre du directoire du Groupe SOS Solidarités
BÉATRICE STAMBUL ➤ Psychiatre
SUD INTÉRIEUR ➤ Syndicat de policiers
AURÉLIEN TACHÉ ➤ Député du Val-d'Oise (LREM)
MAGALIE THIBAUT ➤ Vice-présidente du département de Seine-Saint-Denis
SYLVINE THOMASSIN ➤ Maire de Bondy (PS)
KHALID TINASTI ➤ Secrétaire exécutif de la Commission globale en matière de drogues
LUDOVIC TORO ➤ Médecin et maire de Coubron (UDI), conseiller régional d'Ile-de-France, membre de la commission de coordination des politiques de santé auprès de l'ARS
STÉPHANE TROUSSEL ➤ Président du département de la Seine-Saint-Denis (PS)
DANIEL VAILLANT ➤ Ancien ministre de l'intérieur (PS)
 *Toulouse School of Economics

C'EST LE MOMENT !



EXCLUSIF

Retrouvez la liste intégrale des signataires sur notre site nouvlobs.com.

E

t si l'heure était venue? Non pas de s'interroger, une fois de plus, sur l'opportunité de légaliser le cannabis en France, de se perdre dans des débats stériles, mais bien de passer, aux actes, enfin. Jamais l'alignement des planètes n'a été aussi

favorable. Un : la plupart des addictologues mais aussi de plus en plus d'élus, des économistes, des magistrats et même des policiers, comme le prouve l'appel à la légalisation que nous publions aujourd'hui (voir p. 23), y sont favorables. Deux : Le point de bascule dans l'opinion publique est atteint. Jusqu'ici frileux, les Français sont désormais 51% à se dire prêts à une régulation du marché du cannabis par l'Etat (1). Trois : la France est de plus en plus isolée sur ses positions répressives. Le mur de la prohibition s'effrite partout dans le monde. Comment ignorer qu'à l'automne un grand pays comme le Canada a autorisé la vente de la plante à des fins récréatives, via un maillage de boutiques d'Etat? Que nos plus proches voisins (Pays-Bas, Belgique, Espagne, Portugal...) ont l'un après l'autre renoncé à criminaliser son usage? Et voilà maintenant qu'un rapport du très sérieux Conseil d'Analyse économique (CAE), un organisme directement rattaché à Matignon, chargé d'éclairer les choix du gouvernement en matière de politiques publiques, en appelle carrément, dans une note qui sera rendue publique le 20 juin, à la légalisation du cannabis (1).

Par **BÉRÉNICE
ROCFORT-
GIOVANNI**

Thérapeutique, bien sûr, mais aussi récréatif. Explosif! Nulle idéologie derrière le travail des deux économistes renommés, Emmanuelle Auriol et Pierre-Yves Geoffard, qui ont piloté ce travail. Juste un bilan rigoureux et implacable de cinquante années de prohibition. Résultat : sécurité, santé, protection de la jeunesse, économie... La politique répressive a échoué sur tous les plans. « *On ne peut pas continuer comme ça. Notre pays dépense plus de 500 millions d'euros dans la répression, nous avons l'une des politiques les plus sévères d'Europe sur le papier. Pourtant les Français, notamment les mineurs, sont parmi les plus gros consommateurs de cannabis* », s'alarme Emmanuelle Auriol. Sans oublier le trafic endémique qui pourrait la vie des quartiers (voir p. 32), et monopolise inutilement les policiers sur le terrain.

Point de départ de ce désastre : la loi qui réprime l'usage de stupéfiants, en vigueur depuis 1970. Schizophrénique, ce texte sanctionne l'utilisateur de drogue tout en le considérant comme une personne malade. Depuis, cette législation incohérente, qui met dans le même sac fumeurs de cannabis et consommateurs d'héroïne, n'a cessé d'être contestée.

« *Cigarettes, pastis, aspirine, café, gros rouge, calmants font partie de notre vie quotidienne. En revanche, un simple joint de cannabis peut vous conduire en prison ou chez un psychiatre* », dénonçait déjà « Libération » en 1976! Alors que les premiers *coffee-shops* ouvraient aux Pays-Bas, le quotidien publiait « l'Appel du 18 joint » signé par une myriade d'intellectuels – André Glucksmann, Gilles Deleuze, Bernard Kouchner –, réclamant la légalisation... C'était la première offensive médiatique du camp pro-

dépénalisation. Durant la décennie 1990, chaque 18 juin, le Collectif d'Information et de Recherche cannabique (Circ) organise des événements dans les grandes villes. Sortent alors du bois des figures politiques – Olivier Besancenot à la LCR (ex-NPA), Noël Mamère et Alain Lipietz chez les Verts – sans que le débat atteigne l'exécutif, tétanisé devant cette boîte de Pandore. Mais, pendant ce temps, la recherche, elle, progresse et bouscule les certitudes. Dans un rapport commandé à l'aube de l'an 2000 par Bernard Kouchner, alors secrétaire d'Etat à la Santé, le Pr Bernard Roques démontre que le cannabis est moins dangereux pour les adultes que deux substances pourtant légales et largement consommées en France, le tabac et l'alcool (3). Les conclusions de ce « dictionnaire » des drogues n'ont jamais été démenties.

Alors pourquoi attendre? Les arguments des opposants sont connus : d'abord, les neurologues le

**“NOTRE PAYS
DÉPENSE
500 MILLIONS
D'EUROS
DANS LA
RÉPRESSION.”**

EMMANUELLE AURIOL,
ÉCONOMISTE

“IL FAUT ASSÉCHER LE MARCHÉ NOIR”

PAR MICHEL FOURCADE, MAIRE DE PIERREFITTE-SUR-SEINE (PS)

« **Il faut cesser avec la logique de répression qui, depuis plus de trente ans, n'a pas réussi à endiguer la consommation du cannabis. Au contraire, le cannabis est au cœur d'une organisation contribuant à déstabiliser certains quartiers à cause des rivalités des gangs pour le contrôle du marché, laissant les habitants désarmés face à la violence engendrée par le trafic.**

Je suis pour une légalisation du cannabis avec une distribution contrôlée qui permettrait d'assécher le marché noir. Cela permettrait aussi de dégager de nouvelles ressources, le coût des interpellations étant aujourd'hui estimé à 300 millions d'euros par an. C'est autant que nous pourrions mettre dans les services publics (autres services de police, justice, éducation) et le développement du territoire (transports, culture). »

reconnaissent, le produit est loin d'être inoffensif... Ses effets délétères sur le cerveau en formation sont de mieux en mieux repérés. On sait désormais avec certitude que les ados qui fument régulièrement souffrent de troubles de l'attention, de la mémoire, de la coordination. Ceux qui ont commencé avant 16 ans réussissent moins bien dans leurs études, comme l'a prouvé une récente étude de l'Inserm (4). Le cannabis peut également précipiter le déclenchement d'une dépression, d'une psychose ou d'une schizophrénie, particulièrement en cas de prédisposition familiale. Et quand le produit est fortement dosé en THC, la substance psychoactive du chanvre, les risques sont décuplés. Ajoutez à cela les dangers liés au tabac avec lequel on roule les joints... Le Dr Nicolas Prisse, président de la Mildeca, la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, voix officielle du gouvernement, est formel. Pas question de dépénaliser. « Jusqu'à l'âge de 25 ans, le cannabis est nocif pour le cerveau. Je ne vois pas par quel mécanisme la légalisation pourrait assécher le trafic et donc empêcher les jeunes de consommer. Je ne trouve pas de preuves

Culture du cannabis dans l'Ontario, au Canada, où la loi légalisant son commerce est entrée en vigueur en octobre 2018.

tangibles. Il y a au contraire un risque de banalisation », souligne-t-il. Une seule voie possible selon lui : la prévention. « Il faut expliquer les effets réels de ce produit. Ce discours objectif est insuffisamment partagé. »

Les économistes du CAE auraient-ils négligé l'argument numéro un, celui de la santé publique ? Au contraire ! c'est même la première raison pour laquelle il faut absolument encadrer la vente de cannabis, soutiennent-ils, considérant que c'est le meilleur moyen de l'interdire formellement aux mineurs, quitte à être impitoyable avec les commerçants qui dérogeraient à la loi. Sur le terrain, les praticiens ne peuvent que constater les dégâts de la fumette chez les jeunes. « Il est donc crucial de retarder l'âge de la première prise », plaide le Dr William Lowenstein, président de SOS Addictions. Cet expert est formel : « La prohibition ne permet pas de bonnes conditions de prévention. Le gouvernement devrait au contraire adopter une stratégie de réduction des risques. Nous manquons cruellement de consultations "jeunes consommateurs", par exemple. La légalisation permettrait de prélever des taxes au service d'une politique de prévention digne de ce nom. » ➔



“ON ESTIME QUE LA CULTURE DU CANNABIS RAPPORTERAIT 2 000 EUROS PAR HECTARE.”

JEAN-BAPTISTE MOREAU, DÉPUTÉ DE LA CREUSE

marché, le Sativex, spray destiné à soulager la spasticité (contraction incontrôlée des muscles) due à la sclérose en plaques. Mais, faute d'accord sur son prix, il n'est toujours pas commercialisé. Deux autres traitements sont donnés au compte-gouttes, par le biais d'autorisations temporaires d'utilisation : le Marinol, des capsules de THC synthétique contre les douleurs neuropathiques (quand les nerfs sont touchés), et l'Epidiolex, qui contient du CBD, molécule aux vertus relaxantes, dans certaines formes d'épilepsie. A peine quelques centaines de patients en ont bénéficié.

➔ Inaudible pour le pouvoir, du moins officiellement.

Seul front sur lequel les lignes bougent un tant soit peu : celui du cannabis thérapeutique, un sujet bien moins explosif pour les politiques. Une première porte s'était entrouverte en 2013 quand Marisol Touraine, ministre de la Santé de François Hollande, avait autorisé la vente de médicaments à base de cannabis. Las ! Six ans plus tard, qui sait qu'on a le droit de se soigner ainsi en France ? Un seul produit a obtenu une autorisation de mise sur le

Le cannabis peut se consommer de plusieurs manières : ici, des sucettes.

“JE VIS LE TRAFIC COMME UN ÉCHEC”

PAR WILLIAM DELANNOY, MAIRE DE SAINT-OUEN (UDI)

« L'Etat n'a pas les moyens d'avoir une politique répressive. On fait de grandes opérations de police pour les gros dealers, mais dès que l'Etat se retire, le trafic reprend. La police doit aussi gérer les risques d'attentat, les manifs... elle ne peut pas s'intéresser aux guetteurs qui pourrissent la vie des populations. D'autant que maintenant le trafic ne se passe plus dans la rue, c'est "uber-shit". Comme maire, je le vis comme un échec. Dans certains logements sociaux, les ascenseurs sont cassés pour que le trafic se déroule dans la cage d'escalier. Des mamans ne veulent pas y habiter avec leurs fils de 10-12 ans, je les comprends. Ces trafics, jusqu'à 2 ou 3 heures du matin parfois, c'est un facteur de perturbation au quotidien, des habitants sont en arrêt maladie à cause de ça. C'est pourquoi je défends la légalisation. Quelqu'un qui fume un pétard n'est pas forcément plus dangereux que quelqu'un qui boit. Quant au risque de passage aux drogues dures si on légalisait, on ne passe pas forcément du verre de vin à la bouteille de whisky. »

De manière inattendue, le coup d'accélérateur est venu... de la Creuse (voir p. 27). Les élus de ce département, producteur traditionnel de chanvre, ont bien compris la manne financière que représente la transformation de la filière en vue d'un usage médical ou « bien-être » de la plante. « On estime que la culture du cannabis à des fins thérapeutiques rapporterait 2 000 euros par hectare ! » expliquait cet hiver Jean-Baptiste Moreau, député de la Creuse (La République en Marche), lors du colloque de lobbying « Cannabis Europa » à la Maison de la Chimie à Paris. « Personne n'est contre le thérapeutique, assure Olivier Véran, député de l'Isère (LREM) et médecin hospitalier, engagé de longue date dans ce combat. Ce n'est pas validé scientifiquement, mais on ne peut que constater que les patients sont soulagés. Ils attendent avec impatience la mise sur le marché. Il ne faut pas les décevoir. » Avancer sur le médical, sans rien lâcher sur le récréatif, telle semble être la ligne officielle en macronie. A la demande de la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, l'Agence du Médicament a nommé un comité scientifique spécialisé pour évaluer « la pertinence et la faisabilité de la mise à disposition du cannabis thérapeutique en France ». Son avis est attendu fin juin. Si les contours sont encore flous (quel type de produit ? Sur quel territoire ?), on sait déjà qu'une expérimentation aura lieu. « On peut espérer soigner les premiers malades fin 2019 », affirme Olivier Véran. Un premier pas vers la révolution verte ? ■

(1) Enquête Ifop pour Terra Nova et ECHO Citoyen 2018.

(2) « Cannabis : comment reprendre le contrôle ? », CAE.

(3) « La dangerosité des drogues », rapport au secrétariat d'Etat à la Santé, 1999.

(4) « International Journal of Epidemiology », 2017.





Plantation de chanvre pour la production de produits de bien-être et de compléments alimentaires.

Marien Sablery, un autre jeune agriculteur qui produit son chanvre à Evaux-les-Bains, près de Montluçon. « Historiquement, dans la Creuse, nos ancêtres travaillaient déjà le chanvre pour en faire du textile ! » Mais la plante aura-t-elle réellement le pouvoir de revitaliser ce vaste territoire dont la population a fondu de moitié en un siècle ?

Au Canada, le cannabis a complètement redynamisé des endroits dépeuplés de la région des Grands Lacs, nous raconte Jean-Baptiste Moreau, entre deux coups de fourchette dans un bon restaurant de Guéret. Avant de devenir député LREM en 2017, cet ancien paysan creusois présidait la grande coopérative agricole des alentours. Bien au fait de la précarité rurale qui affecte sa circonscription, il plaide ouvertement pour le développement de cette filière cannabis. Et ce, « sans se limiter au thérapeutique ». Après tout, « ce serait idiot de se priver d'une telle source de revenus ». Potentiellement, « ce sont des centaines, voire un millier d'emplois induits », chiffre Béchir Bouderbala, juriste de l'association pro-cannabis Norml. Il a soutenu ce projet auprès d'Emmanuel Macron à l'automne dernier dans le cadre du « plan particulier pour la Creuse » lancé par le président après la douloureuse liquidation de l'usine GM&S à La Souterraine. Conçue au départ par Eric Correia, infirmier anesthésiste et président du Grand Guéret, cette filière pourrait être déployée très rapidement, « voire d'ici à la fin de l'année », assure ce dernier. « On est prêts ! » insiste-t-il. « Et on reçoit tous chaque semaine des coups de fils ou des mails de personnes intéressées et prêtes à s'investir. » Avec une nuance de taille cependant : « Si cela se fait, il ne faut pas que cette opportunité économique échappe aux Creusois. » Le prix du foncier au mètre carré y est, pour l'instant, le plus bas du pays... Mais de grands laboratoires pharmaceutiques étrangers ont déjà, eux aussi, manifesté leur intérêt. ■

CREUSE CONNECTION

Dans la Creuse, où un habitant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté, des agriculteurs et des médecins ont collectivement imaginé une filière de culture du chanvre, prête à être expérimentée. Ils n'attendent plus que le feu vert du gouvernement

Par CHARLOTTE CIESLINSKI

Là, il doit y avoir entre 700 et 800 pieds de chanvre », prévient Jouanny Chatoux en déca-denassant l'un des conteneurs qu'il a entreposés à l'abri des convoitises, dans un hangar de sa ferme de Pigerolles. Ce jeune agriculteur, qui se définit comme « libéral libertaire », nous jauge de son regard clair. « J'ai toujours été pro-libéralisation, même si je n'ai jamais fumé un joint », poursuit-il en arpentant son laboratoire expérimental. La boutique qui jouxte son restaurant ouvrier commercialise déjà toute une pharmacopée d'huiles, baumes et autres produits de bien-être à base de cannabidiol. Mais, avec d'autres, il rêve surtout de transformer la Creuse en département pilote dans la culture à usage médical. voire récréatif à plus long terme...

Un projet très concret, pensé de A à Z – production, cueillette, transformation en laboratoire –, et qui pourrait redynamiser ce département où un habitant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté. « Aujourd'hui, ici, être éleveur ne rapporte même plus un smic par mois », indique Jouanny, dont l'exploitation fut l'une des premières du coin à diversifier son activité. Dans la Creuse, les agriculteurs représentent 12% des actifs et sont quasiment tous mono-éleveurs de vaches limousines... « Et donc affectés de plein fouet par la crise de la filière viande ! Il devient urgent de se tourner vers d'autres productions, notamment végétales », alerte

"ON NE PEUT PAS CONTINUER COMME ÇA !"

► Les chercheurs Pierre-Yves Geoffard, rattaché à l'École d'économie de Paris, et Emmanuelle Auriol, professeur à l'École d'économie de Toulouse.

Emmanuelle Auriol et Pierre-Yves Geoffard, auteurs du rapport sur le cannabis remis à Matignon, sont catégoriques : il faut en finir avec la prohibition et légaliser le cannabis, à la fois au nom de la santé publique et de la lutte contre les trafics. Entretien

Propos recueillis par SOPHIE FAY
Photo ANAÏS BOILEAU

En 2016, Emmanuelle Auriol, professeur à l'École d'économie de Toulouse, publiait « Pour en finir avec les mafias. Sexe, drogue, clandestins : si on légalisait ? » (Editions Armand Colin). Deux ans plus tard, cette chercheuse est entrée au Conseil d'analyse économique, un cénacle d'experts triés sur le volet pour éclairer les décisions du Premier ministre. Elle s'est associée avec Pierre-Yves Geoffard, chercheur rattaché, lui, à l'École d'économie de Paris, pour préparer cette note sur la légalisation du cannabis. Le coût de la politique de prohibition française y est évalué. Son échec aussi. Une solution alternative est proposée : la légalisation via un monopole d'État, où producteurs, distributeurs et prix seraient encadrés par les pouvoirs publics. Combien de tonnes de cannabis produire, à quel prix, pour quelles recettes fiscales ? Comment reconverter les 200 000 petites mains employées aujourd'hui par les trafiquants ? Tous ces sujets sont abordés très directement.

Pourquoi prônez-vous la légalisation du cannabis ?

Emmanuelle Auriol. Parce que nous sommes face à un constat d'échec. On ne peut pas continuer comme ça. Notre pays dépense plus de 500 millions d'euros dans la répression. Nous avons une

des politiques les plus sévères d'Europe sur le papier et, pourtant, les Français, notamment les mineurs, sont parmi les plus gros consommateurs de cannabis. Je suis maman et je me suis intéressée de près au sujet lorsque j'ai compris qu'il y avait un dealer dans la classe de mes enfants en quatrième. Nos ados ne sont pas du tout protégés par notre politique. Le taux de prévalence chez les plus jeunes est deux fois plus élevé chez nous que dans les autres pays d'Europe. Nous sommes les champions des arrestations (plus de 100 000 par an), avec beaucoup de discrimination, et peu d'efficacité. Nous proposons une solution pour sortir du statu quo : la légalisation du cannabis, avec deux objectifs prioritaires, la protection des mineurs et l'éradication des trafics. Il peut y en avoir d'autres. Il faut ouvrir le débat.

Pierre-Yves Geoffard. Aujourd'hui, compte tenu de l'avancée d'autres pays qui se sont engagés dans la voie de la légalisation, on peut évaluer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. On sait comment faire pour légaliser. On a du recul.

Plusieurs pays ont commencé par légaliser le cannabis thérapeutique, avant de tolérer un usage récréatif. Cette approche est-elle la bonne selon vous ?

P.-Y. G. Souvent, cela a fait évoluer l'opinion. L'image du cannabis n'est alors plus associée à celle d'un ado en déshérence, mais à celle d'une grand-tante soulagée dans ses souffrances.

E. A. Pour autant, nous préférons ne pas mélanger les deux sujets. A cause de la politique de prohibition, on s'est privés d'étudier cette plante très complexe. Elle peut avoir un intérêt en termes de santé publique à condition d'être consommée, sans fumer, par des adultes. On ne répétera jamais assez, en revanche, qu'avant que le cerveau soit complètement formé, ses actifs sont à proscrire. Les adolescents doivent aussi en prendre conscience.

Pourquoi préconisez-vous de légaliser le cannabis et pas seulement de dépénaliser son usage, comme le font certains pays, le Portugal notamment ?

P.-Y. G. La dépénalisation cumule tous les handicaps : le cannabis ne rapporte aucune recette fiscale, l'État n'a pas de contrôle sur le marché, les trafics continuent et on ne peut pas limiter l'accès aux mineurs.

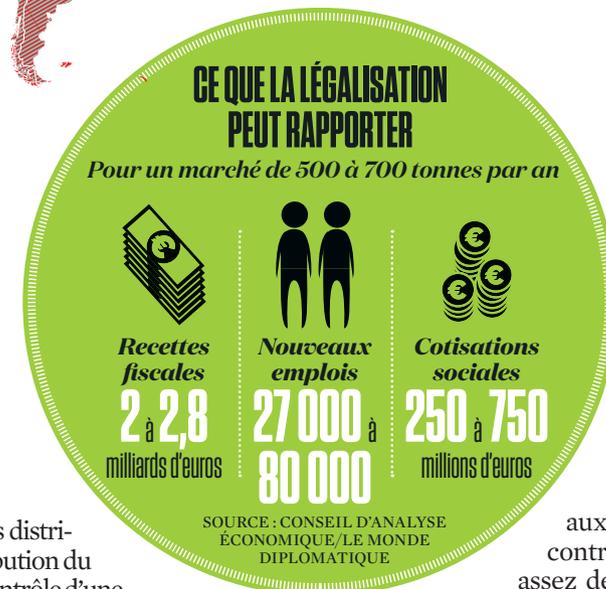
Vous préconisez une légalisation contrôlée, avec un monopole d'État. Pourquoi ?

E. A. Nous préconisons d'instaurer un monopole public de la production et de la distribution du cannabis récréatif. Cela ne veut pas dire que l'État fera tout lui-même, mais qu'il donnera des ➤➤



LE CANNABIS DANS LE MONDE

-  Consommation légale ou partiellement légale
-  Consommation illégale mais dépénalisée
-  Consommation illégale mais avec sanctions peu appliquées
-  Consommation et détention illégales
-  Prescription à usage thérapeutique autorisée



LES MULTINATIONALES À L'AFFÛT



➔ licences à des producteurs et des distributeurs agréés, à l'image de la distribution du tabac. Cela pourrait se faire sous le contrôle d'une autorité administrative indépendante, comme pour les jeux en ligne. Nous insistons sur le fait que les officines qui distribueront le cannabis ne devront faire que cela. Cela facilitera leur surveillance et le contrôle du respect de l'interdiction de vente aux mineurs. Les casinos – qui risquent de perdre leur licence en cas de contournement de la loi – parviennent à faire respecter la limite d'âge, ces officines dédiées devraient aussi en être capables. Au passage, on pourrait enfin aussi faire respecter l'interdiction de vente d'alcool et de tabac aux moins de 18 ans ! Cela pourrait entrer dans le cadre de la politique du chiffre de la police. Il y a des flagrants délits à faire !

P.-Y. G. Selon les priorités que l'on se donne, les modèles varient. Au Colorado, l'initiative de la légalisation est venue des citoyens, contre l'avis des politiques. Donc ils se sont dit : laissez le privé organiser le marché et maximisons les rentrées fiscales. En France, nous pensons qu'il faut d'abord protéger les jeunes et lutter contre les trafics, d'où le monopole d'Etat. C'est un modèle qui a été testé en Uruguay et au Canada, avec des ratés dont nous tirons les leçons. L'Uruguay a donné la licence à deux producteurs pour 2 tonnes de marchandises (une tonne chacun), alors que le marché représentait 40 tonnes. Il a aussi confié la distribution

aux pharmaciens, qui la considéraient contraire à leur mission et n'avaient pas assez de produit. Dans ces conditions, c'est comme si le pays avait continué la prohibition. Au Canada, les producteurs agréés ont surévalué leur capacité de production (pour attirer des financements) et l'Etat s'est aussi retrouvé dans une situation de pénurie par rapport à la demande. C'est en train d'être corrigé.

Il faudrait donc prévoir suffisamment de stock en France. A combien estimez-vous les besoins ?

E. A. Malheureusement les chiffres sur lesquels tout le monde s'appuie, y compris l'Insee, pour évaluer la contribution de la vente de drogue au PIB sont tirés d'une publication de 2008, reposant sur des enquêtes de 2004-2005. Elle évalue le marché à 276,6 tonnes. Nous pensons que ces chiffres, ridiculement précis, sont très sous-estimés et que la réalité est plus proche de 500 tonnes. C'est notre scénario central. Pour l'Observatoire français des Drogues et des Toxicomanies (OFDT), c'est plutôt une hypothèse basse. Il faudrait donc une capacité de production annuelle comprise entre 500 et 1 000 tonnes. Ce sera à l'Etat de décider.

P.-Y. G. Les terres agricoles de la métropole et des départements ultramarins sont très adaptées pour cette culture. En 2017, avec 16 400 hectares de chanvre cultivés, la France est le troisième

producteur au monde, derrière la Chine (45 000 hectares) et le Canada (31 000 hectares). Or, si on sait faire du chanvre, on sait faire du cannabis. Il faut pour cela beaucoup d'emplois manuels, faiblement mécanisés, qui seront à créer.

Combien d'emplois cela peut-il représenter ?

P.-Y. G. D'après ce que l'on observe en Californie et au Colorado – entre 55 et 114 emplois (directs et indirects) créés par tonne de cannabis –, les nouveaux emplois, dans la production et la distribution, varieraient entre 27 500 et 57 000, ce qui engendrerait entre 250 et 530 millions d'euros de cotisations sociales (pour un marché de 500 tonnes). Cela ne résout pas le problème du chômage ou du déficit mais c'est plus que l'épaisseur du trait !

A quel prix du cannabis la filière serait-elle viable et, surtout, quel tarif pourrait permettre au marché officiel d'évincer le marché noir ?

P.-Y. G. Il faut convenablement rémunérer les producteurs pour que la filière soit durable et il faut que le prix ne soit pas trop élevé par rapport au prix actuel pour assécher le marché illégal. Nous estimons le coût de production à 1 euro le gramme. C'est ce que l'on observe pour l'huile de CBD (une des molécules du cannabis) produite en Suisse, qui est vendue 15 euros en boutique. Rémunéré à 5 euros le gramme, le producteur devrait s'en sortir. Le distributeur pourrait ensuite revendre le gramme entre 9 et 10 euros, après taxe. Aujourd'hui, en France, le prix médian est de 7 euros le gramme pour le haschisch et 11 euros le gramme pour l'herbe, selon l'OFDT. Bien sûr, il y a de forts écarts selon les villes et les lieux, selon les quantités achetées aussi.

E. A. Cela ferait des rentrées fiscales de l'ordre de 2 à 2,8 milliards d'euros. De quoi financer des politiques de prévention, de répression sévère de la vente aux mineurs et de lutte contre les trafics. Le niveau de taxe, comme sur l'alcool, peut varier en fonction du dosage des produits : plus les produits sont concentrés en THC, plus la fiscalité peut être élevée pour en dissuader la consommation. La fiscalité peut aussi orienter les usagers vers les produits qui ne se fument pas. Fumer de l'herbe avec du tabac n'est pas une bonne chose, du fait de l'addiction à la nicotine. Une fois que le trafic serait asséché, les taxes pourraient être relevées progressivement.

Qu'est-ce qui vous fait penser que l'on produirait en France plutôt que d'importer ?

E. A. Tout simplement parce qu'on n'a pas le droit d'importer ou de commercialiser un stupéfiant d'un Etat à l'autre. Pas même entre deux Etats limitrophes des Etats-Unis. C'est donc un marché protégé.

Certains craignent que la légalisation déstabilise l'équilibre économique des quartiers où ce trafic est important...

E. A. C'est un faux débat. Ces quartiers souffrent du trafic plus qu'ils n'en profitent. Qui a envie de vivre dans une zone de non-droit où les pompiers se prennent des plaques d'égout sur la tête pour ne plus être tentés de revenir ? La filière est très dispersée. Il y a beaucoup de petits métiers avec de gros risques. On ne gagne pas plus de 1 500 euros en général, avec des risques énormes, notamment pour les « nourrices », les receleurs.

P.-Y. G. Dans le processus de légalisation, il faut envisager une amnistie pour les dealers qui n'ont pas commis de violence. Au Colorado, la question s'est posée de donner des licences de distributeurs à d'anciens dealers condamnés. Au départ, l'Etat a dit non, aujourd'hui, il revient sur sa position.

E. A. Evidemment, une partie des recettes fiscales devra être

consacrée à la politique de la ville et à la réinsertion des « petites mains » du trafic (environ 200 000). En revanche, il faut intensifier la répression sur les têtes de réseau. C'est leur style de vie qui attire les plus jeunes.

Etes-vous certains que la consommation n'augmenterait pas et que la criminalité baisserait ?

P.-Y. G. Aux Etats-Unis, on constate que la consommation augmente surtout chez les hommes entre 45 et 60 ans qui étaient déjà consommateurs.

E. A. Les études montrent clairement que la criminalité baisse dans les Etats où l'on légalise. Il y a moins de business, plus de disponibilités de la police pour les autres crimes. En France, on libérerait un million d'heures ! Troisième canal de réduction de la criminalité : le cannabis, à l'inverse de l'alcool, calme les adultes violents. Et, globalement, on constate que l'accès aux mineurs est réduit. Il faut bien sûr être très vigilant sur les opérations marketing des groupes qui commercialiseront les produits. D'où, encore, l'importance du monopole d'Etat dans la distribution de licences et du suivi par une autorité indépendante comme celle qui contrôle les jeux en ligne. ■

EN MARCHÉ... SUR DES ŒUFS

Légaliser le cannabis ? Le débat couve chez les macronistes. « La majorité du groupe LREM y est favorable », soutient un député. Mais, sur ce sujet sensible, la plupart des « marcheurs » hésitent à prendre officiellement position. Les députés Jean-Baptiste Moreau (Creuse) et Caroline Janvier (Loiret) ont été audacieux : oui, le cannabis doit être légalisé, qu'il soit thérapeutique ou récréatif. Sans aller aussi loin, l'ex-patron du Raid Jean-Michel Fauvergue, élu député en 2017 sous la bannière LREM, préconise d'ouvrir le débat : « La France ne peut rester dans la situation actuelle », estime-t-il (1). Deux députés macronistes, et non des moindres, Aurélien Taché et Pierre Person, numéro deux du parti, ont également signé notre appel. L'ancien « marcheur » François-Michel Lambert, député des Bouches-du-Rhône, va plus loin : il doit déposer d'ici à la fin du mois une proposition de loi visant à légaliser le cannabis, quel que soit son usage. Parmi les ministres, la légalisation a aussi ses partisans. Si Edouard Philippe est très réservé sur le sujet, François de Rugy, ministre en charge de la Transition écologique, n'a jamais fait mystère de ses positions favorables, tout comme le secrétaire d'Etat à la Jeunesse, Gabriel Attal. « Par cohérence gouvernementale, Gabriel ne souhaite pas s'exprimer sur le sujet, souffle-t-on dans son entourage. Mais il demeure convaincu que le tout-répressif n'a jamais fait ses preuves et qu'il est temps d'ouvrir le débat. » D'autant que « la légalisation est tout à fait compatible avec l'ADN libéral-libertaire du macronisme », note un habitué de l'Elysée. En 2016, le candidat Macron s'était avancé : « Je souhaite qu'on puisse aborder ce sujet de manière méthodique. » Depuis, silence radio. « Sur ce quinquennat, le débat est clos, estime un ministre. Il aurait fallu l'inclure dans le programme présidentiel. Mais rien n'est impossible dans l'optique de 2022 ! »

ALEXANDRE LE DROLLEC

(1) « La Sécurité des Français », Michel Lafon, avril 2019.



▲ Dans le quartier du Tonkin, à Villeurbanne. La ville compterait 60 points de deal réguliers.

“IL FAUT QUE LA MAIRIE LÉGALISE”

Dans son petit bureau, au rez-de-chaussée de la maison des services publics, Bernard Cluzeau se tient face à une carte du quartier. Comme un général devant son plan de bataille, il indique du doigt les points de deal de cannabis, « d'échange » comme on les appelle. Ils se trouvent le long de la ligne de tramway qui traverse de part en part le quartier du Tonkin à Villeurbanne. « Depuis deux ans, ça s'est mis à fleurir partout », constate le retraité. Président du conseil de quartier, il est le premier relais des habitants auprès de la municipalité. Et la question du trafic de cannabis revient en permanence : « Les gens veulent qu'on trouve une solution, peu importe laquelle. C'était important que la mairie s'empare du sujet. »

Il y a quelques mois, Villeurbanne, dans la banlieue lyonnaise, a décidé de consulter ses habitants sur la question du cannabis. Surprise : une majorité se sont prononcés pour la légalisation

Par **TOMAS STATIUS**
Photos **BRUNO AMSELLEM**

En mars dernier, Villeurbanne est devenue la première ville de France dont les habitants se sont massivement prononcés pour la légalisation du cannabis, au terme d'une consultation citoyenne de deux mois. A mi-mandat, le maire PS, Jean-Paul Bret, et son équipe sont en effet tombés d'accord sur un constat : la politique répressive ne fonctionne pas dans cette ville de 150 000 habitants qui compte, selon une enquête de sociologues, près de 60 points de deal réguliers. « La prohibition est vouée à l'échec. Elle ne produit rien de positif. Les forces de police le constatent », lance le premier édile.

Coincé entre le très cosu 6^e arrondissement et le campus de Lyon-I, le quartier Charpenne-Tonkin est l'une des plaques tournantes du trafic de stupéfiants dans la région lyonnaise. Son emplacement est

stratégique : non loin des quartiers chics, bien desservi par les transports en commun. Avec 30 000 habitants, c'est aussi l'un des foyers de population les plus importants de la ville. « Ici, c'est difficile de combattre le deal, constate Ali Ahamada, adjoint au sport et riverain depuis 1997. L'endroit est très rentable. »

Le sujet ne date pas d'hier. « La première fois que je l'ai évoqué, c'était en 2008 lors d'une réunion avec des habitants, confirme Ali Ahamada. A l'époque, il n'y avait que deux points de deal. »

“CERTAINS DEALERS ONT MÊME UNE ENSEIGNE”

Aujourd'hui, ils seraient une grosse quinzaine. Aux carrefours, dans les halls d'immeuble et sur les quais des transports en commun, de petites chaises de camping annoncent la présence quotidienne de lieux de revente, connus de tous. « Certains ont même une enseigne », remarque Martin (1), un ingénieur qui habite dans le quartier depuis une dizaine d'années. Des dealers affichent même leurs prix au détail sur les murs, d'autres flèchent le chemin à suivre. Un véritable supermarché de la drogue, à ciel ouvert. A chaque passage de la police, un essaim de détaillants défile. Les passants s'en émeuvent à peine et, quelques minutes plus tard, les dealers sont de retour à leur poste.

De nombreuses opérations de police ont été menées au cours des derniers mois. Caméras de surveillance fixes et mobiles ont été déployées. La semaine dernière, l'une d'entre elles, qui domine l'un des principaux « fours », comme les appellent les vendeurs, a d'ailleurs été attaquée à la voiture-bélier. De l'assaut ne restent que des brins d'herbe calcinés dans un parc attenant, où les vandales ont brûlé le véhicule. Alors, comme d'autres riverains, Bernard Cluzeau s'est résolu à imaginer qu'il fallait peut-être essayer une autre approche : pourquoi ne pas légaliser ? « Le cannabis, ce n'est pas plus dangereux que l'alcool », dit-il. « On ne peut pas mettre un fic derrière tout le monde, de toute façon », renchérit Marilyn, qui habite le Tonkin depuis une vingtaine d'années.

« On est dans une totale hypocrisie », constate l'adjoint à la sécurité, Didier Vullierme, sous les hauts plafonds de la mairie installée à une dizaine de minutes à pied à peine du Tonkin : « On a une des législations les plus répressives d'Europe.

A côté de cela, la police travaille mais n'arrive pas à endiguer le trafic. On voulait que les Villeurbannais s'expriment. »

Au cours de sa consultation, experts, chercheurs ou professionnels de la question se sont succédé à la tribune pendant plusieurs semaines. Après ce processus et deux débats faisant salle comble, un vote a été organisé. Sur 1 400 personnes interrogées, 51% se sont prononcées pour la légalisation et 22% pour la dépenalisation. « On ne s'attendait pas à ça », confirme l'élu. « Beaucoup de personnes sont intervenues dans les réunions pour dire que la répression ne servait à rien », raconte Christian Tharel, fondateur du Circ-Lyon, l'une des associations pionnières sur la question. Le militant libertaire, organisateur d'une marche annuelle pour la légalisation, a l'impression d'avoir gagné la bataille culturelle : « On sent l'évolution dans la population. Tout le monde connaît quelqu'un qui fume du cannabis. »

Le maire de la ville partage le même constat : « La société est prête pour ce débat-là. » Lors d'un barbecue organisé par le club de foot de son fils il y a quelques années, ce dernier a été effaré de voir que la majorité des parents avaient déjà consommé de l'herbe : « C'est à ce moment-là que j'ai pris conscience de l'ampleur du phénomène. »



▲ Pour Didier Vullierme, adjoint à la sécurité, « on est dans une totale hypocrisie » sur la question du cannabis.

Derrière sa fenêtre, Fabienne (1) scrute « les petits jeunes » qui squattent en bas de son bâtiment. De son troisième étage, elle est aux premières loges pour voir les rondes, les discussions autour des barbecues l'été, ou les volutes de fumée de ces ados qui tiennent le point de deal au bout de sa rue. Mais aussi les rodéos à moto, la musique nuit et jour... « A la fin, j'aurais pu leur tirer dessus tellement j'étais à bout de nerfs. » Comme d'autres, ce n'est pas tant le commerce du cannabis qui rebute cette ancienne prof de physique-chimie, mais bien les nuisances causées par l'occupation constante de l'espace public, l'attentisme de la mairie et le manque d'action des pouvoirs publics en général : « Vous allez me trouver réac mais, à un moment, la sanction, elle doit tomber. »

Il y a quelques semaines encore, elle raconte avoir fait une rencontre impromptue au sous-sol de son immeuble : « Je suis tombée sur un petit dealer qui sortait des paquets d'herbe comme ça ! Quand il nous a vus, il a juste dit pardon avant de s'éclipser. » Alors, la légalisation, pourquoi pas ? « Mais pas n'importe comment », précise cette retraitée, fille d'immigré sénégalais, qui se dit désormais tentée par le vote Front national.

“SI ÇA PEUT ARRÊTER LE TRAFIC”

Même son de cloche du côté de Samir. En ce mercredi après-midi, ce cadre dans le tourisme tape le ballon avec son fils au pied des tours de l'allée Athéna, dont les 18 étages dominant le quartier. « Si ça peut arrêter le trafic », indique d'emblée le quadra, philosophe. Martin, lui, aimerait que les choses aillent plus vite. « Il faut que la mairie annonce qu'elle légalise le cannabis, un peu comme ce qu'avait fait Noël Mamère à Béziers avec le mariage gay », explique-t-il. Electeur LREM, ancien fumeur de joints, il dit n'avoir jamais réfléchi à ce sujet « avant de s'installer au Tonkin ». Pour Marilyn et Bernard, la légalisation aurait également deux avantages : contrôler la qualité de la substance vendue et éloigner les plus jeunes du trafic. « Les gamins qui font les guetteurs à 12 ou 13 ans, ce n'est pas normal », se lamente la première. Et le second, président du centre social, de renchérit : « C'est clair que ce ne sont pas des animations de quartier qui vont les faire sortir de là. » ■

(1) Le prénom a été changé.

BONBONS PLANANTS SUR ORDONNANCE

Depuis décembre 2017, une maison de retraite suisse expérimente le cannabis thérapeutique, dans un pays où son usage est strictement encadré. Sur les malades d'alzheimer, les premiers résultats sont spectaculaires.
Reportage

De notre envoyée spéciale à Genève, **BÉRÉNICE ROCFORT-GIOVANNI**
Photo **STÉPHANE MOIROUX**

Elle rit délicatement, ne nous lâche pas du regard, semble participer à la conversation avec ses bribes de mots à elle. Liliane, 79 ans, frappée par la maladie d'Alzheimer, prend du cannabis thérapeutique depuis un an et demi à la maison de retraite Les Tilleuls à Genève, en Suisse.

« Je la trouve géniale maintenant. Je suis enchanté par ce traitement. Hein, chouchou! ? lance Roland, son mari, ingénieur du son à la retraite, en lui caressant la main. Auparavant, elle était très agitée quand je lui rendais visite, elle s'énervait, frappait sur la table. » Comme dix-sept autres pensionnaires et bientôt vingt-quatre, l'ancienne standardiste, cheveux d'un blanc éclatant et élégant pull gris, bénéficie d'une expérimentation inédite lancée en décembre 2017, dans un pays où l'usage du chanvre à but médical est strictement encadré. C'est la première fois là-bas qu'un établissement de ce type administre la plante à autant de résidents.

« On était démunis, on voyait bien que la pharmacopée classique ne marchait pas », explique James Wampfler, directeur de l'établissement, une maison de maître bordée d'un jardin luxuriant. Les cinquante-cinq pensionnaires ne sont pas « très » âgés (83 ans en moyenne), mais tous souffrent de formes sévères d'alzheimer ou de démence.

« On n'avait rien à perdre, c'était un protocole quasi compassionnel, poursuit l'ancien infirmier en psychiatrie. Nous avons proposé du cannabis à un résident, puis deux, puis trois... Les indications sont multiples : spasticité [contractions involontaires des muscles], troubles de la déglutition, anxiété, troubles du comportement, insomnie, perte d'appétit... »

À l'unanimité, les familles ont donné leur feu vert. « Le cannabis ne fait pas peur ici, c'est quelque chose de familier. Les gens connaissent son odeur, ils l'ont déjà sentie dans les parcs où les gens consomment », souligne Aurélie Revol, psychomotricienne française qui prépare une thèse sur l'essai, mené en collaboration avec les Hôpitaux universitaires de Genève. Et pour cause : en Suisse, l'usage du cannabis dans un but récréatif est toléré sous certaines conditions.

Au départ, les résidents étaient censés prendre du Sativex, un spray buccal à base de cannabis (le médicament est également autorisé en France, bien qu'il n'y soit toujours pas commercialisé faute d'accord sur le prix). Mais, très vite, le produit a montré ses limites.

« Ce n'était pas l'idéal, les patients mâchonnaient l'embout », explique James Wampfler. Alors, la résidence a carrément opté, sous le contrôle du médecin des Tilleuls, pour de l'huile de cannabis fabriquée à partir de la plante entière. Culture du chanvre, extraction de l'huile, distribution par une pharmacie locale agréée : le produit est 100% suisse.

C'est une stupéfaction au regard de la législation suisse. En plus du CBD, un composant aux vertus censément relaxantes, l'huile contient 1,2% de THC, la substance psychoactive de la plante, soit plus que la



limite autorisée (1%). Pour se la procurer, l'établissement a donc dû demander une autorisation spéciale, à renouveler chaque année auprès de l'Office fédéral de la Santé publique, l'équivalent de notre ministère de la Santé. « *Il est bien plus facile de prescrire de la morphine!* » observe James Wampfler. Quelque 10 000 autorisations individuelles de ce type ont été accordées dans tout le pays en cinq ans. A chaque fois, le patient – ou son entourage – doit prouver qu'il se trouve en échec thérapeutique. Pas difficile dans le cas des locataires des Tilleuls, atteints de pathologies neurodégénératives incurables.

Restait à résoudre la question de la prise. Un temps, les soignants ont essayé de mettre les gouttes dans du yaourt, « *mais il en restait toujours dans le pot* », se rappelle l'une d'eux. Ils ont aussi tenté de verser l'huile dans des *space cakes* au chocolat, avant de trouver le conditionnement idéal : des bonbons en gelée rouge, jaune, verte, avec un puits au centre. Les effets « spectaculaires » n'ont pas tardé. Comme chez cette dame de 83 ans qui ne quittait plus son fauteuil, hurlait sans cesse depuis huit mois, le regard plein de terreur. Rien ne semblait la calmer. « *On l'a mise sous cannabis un vendredi, le lundi, elle ne criait plus*, raconte Gisèle Schärer, l'une des cadres soignantes des Tilleuls.

“CES PERSONNES REVIENNENT DANS UNE DYNAMIQUE DE VIE.”

AURÉLIE REVOL,
PSYCHOMOTRICIENNE

Maintenant, elle nous reconnaît, sourit. On arrive même à la coucher dans son lit. »

Ce sont aussi de petits riens qui changent tout. Angeline Langlois, infirmière clinicienne, parle ainsi avec émerveillement de cette femme recroquevillée en position fœtale qui, pour la première fois, a réussi à se gratter l'arrière de la tête. Ou de cet homme qui, au bout de quinze jours sous cannabis, arrive enfin à tenir seul son verre d'eau. Surtout, observe la psychomotricienne Aurélie Revol, « *ces personnes reviennent dans une dynamique de vie. Elles se tournent à nouveau vers l'avenir* ».

Seul un résident n'a connu aucune amélioration, alors l'équipe a décidé d'arrêter le traitement cannabique. Pour tous les autres, la plante verte a permis d'alléger les ordonnances. Fini la camisole de neuroleptiques aux lourds effets secondaires. « *On a retiré un à un les somnifères, les anxiolytiques ou, en tout cas, on a bien diminué les doses. Aujourd'hui, certains ne prennent plus qu'un antiépileptique* », se réjouit Véronique Roul, cadre soignante.

L'huile prodigieuse a un coût : 700 francs suisses mensuels par malade, soit près de 630 euros. Les pensionnaires ou leur famille n'ont rien à déboursier, c'est un fonds privé qui règle la note. Nous n'en saurons pas plus sur le généreux donateur, tout juste qu'il n'a aucun lien avec la filière du cannabis, jure le Dr James Wampfler.

Pourquoi certains patients réagissent-ils si vite et si bien ? Y a-t-il des déterminants individuels ? Des modifications biologiques sur la durée ? Autant de questions auxquelles l'équipe des Tilleuls espère répondre en suivant ses malades avec des dosages sanguins pendant deux ans.

A la cafétéria, un soignant prend doucement par le bras une femme en chemise rose fuchsia qui s'égosille. « *On ne croirait pas, mais c'était pire avant qu'elle ne prenne du cannabis*, commente le directeur James Wampfler. *Elle ne dormait plus. Elle pleurait sans cesse, son chagrin était inconsolable. Ça nous brisait le cœur. Là au moins, il y a de la vie.* » ■

« Aux Tilleuls, une soignante, Naima, donne un bonbon à l'huile de cannabis à une résidente. »



LA SUISSE PLUS TOLÉRANTE MAIS...

« Super Silver Haze », « Buddha Cheese », « marocain » : en Suisse, herbe ou résine de cannabis s'achètent sans difficulté dans des *shops* qui ont pignon sur rue. Sauf qu'il ne s'agit pas de n'importe quel « shit » : seul le cannabis dit légal, soit contenant moins de 1% de THC, la substance psychoactive de la plante, est en vente libre, tout comme les infusions, biscuits, sucettes... confectionnés à partir de CBD, ce composant du chanvre aux vertus dites relaxantes. Tout autre produit dont le taux de THC dépasse 1% est considéré comme stupéfiant, mais en posséder moins de 10 grammes ne constitue pas une infraction pénale. B. R. - G.